



**AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITEES PAR UN SYSTEME
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (*)**

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif à établir et à transmettre, **après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet, à :**

Communauté de Communes du Centre Corse, La Citadelle, 20250 CORTE

A. DEMANDEUR :

Nom et Prénom : Tél : domicile :
Adresse du lieu de réalisation : Tél : professionnel :
..... Fax :
Adresse de correspondance :
.....
Références cadastrales :

B. INSTALLATION PREVUE :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Lit filtrant drainé à flux horizontal | <input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration drainé |
| <input type="checkbox"/> Lit filtrant drainé à flux vertical | <input type="checkbox"/> Lit à massif de zéolithe |

C. LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES :

Fossé, cours d'eau, ou canalisation communaux : autorisation du Maire à produire

Fossé ou canalisation le long d'une route nationale : autorisation de la DDE à produire (permission de voirie à demander en mairie)

Fossé le long d'une route départementale : autorisation du Président du Conseil Général à produire (demande d'autorisation de voirie relative au domaine public routier départemental).

Fossé présent sur une propriété privé : autorisation du ou des propriétaires à produire

D. PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET : (A faire compléter par la personne ou le service portant autorisation avant renvoi au SPANC)

Je soussigné

Nom et Prénom ou dénomination : :

Adresse :
..... Fax :

autorise M..... à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement précédemment décrite dans le milieu hydraulique superficiel (précitée) dont la gestion m'incombe.

Observations :

Fait àLe.....

Signature du demandeur

Signature de la personne portant autorisation

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.

* : milieu hydraulique superficiel : fossé ouvert, cours d'eau, canalisation de collecte des eaux pluviales...

N.B. : La présente autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol (tranchées d'infiltration ou lit d'épandage à faible profondeur, filtre à sable vertical non drainé, tertre d'infiltration).

Communauté de Communes du Centre Corse
La citadelle
20250 CORTE

Tél : 04.95.47.04.04. – Fax : 04.95.47. 71.78